

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL CNAS

« budgétaire et moyens »

Ce groupe de travail s'est réuni le 6 novembre 2009 sous la Présidence de la Sous-Directrice des politiques sociales et des conditions de travail pour débattre du PLF 2010 (grandes lignes budgétaires et subventions versées aux associations) ainsi que des projets de conventions des associations AGRAF, ALPAF et EPAF pour les années 2010 à 2012.

Grandes lignes budgétaires du PLF 2010:

Le budget 2010 est reconduit sur la base de 2009, ce qui a amené la sous-directrice a exprimé « qu'une reconduction c'est mieux qu'une réduction..... », ce que FO FINANCES peut partager tout en regrettant que c'est toujours moins bien qu'une augmentation ! Les crédits consacrés à l'action sociale s'élèvent à 155,64 M€ en AE (autorisation d'engagement) et 153,72 M€ en CP (crédits de paiement) répartis entre deux programmes le 218 et le 318. Le programme 218 concerne l'ensemble des crédits centraux et le subventionnement des trois associations, le programme 318 quant à lui est consacré aux crédits exécutés à l'échelon déconcentré (fonctionnement des délégations départementales.)

FO FINANCES est intervenue pour demander si les 19M€ consacrés à la protection sociale complémentaire seront reconduits pour 2010. La sous directrice nous a précisé que cela correspond à un plafond. Ce montant peut fluctuer selon les transferts de personnels. A terme la protection sociale serait peut-être gérée dans le cadre des négociations salariales !

Pour FO FINANCES, le référencement de la MGEFI et le respect de la signature de la convention de moyens s'imposent.

Subventions versées aux associations

FO FINANCES a dénoncé la baisse de la subvention pour les associations, et notamment celle de l'ALPAF qui passe de 22,48M€ à 17,41M€. La sous directrice a annoncé que l'association ALPAF devra vider ses réserves d'ici fin 2010. Elle a précisé que l'association finance une partie de ses activités sur le remboursement des prêts antérieurs (prêts aux agents mais aussi aux sociétés de logements). En effet, les sociétés ont obligation de reverser les montants de réservations de logements suivant une convention établie (type de logement et durée de la location). Chaque année elles reversent de 10 à 15 M€ à l'association.

S'agissant de l'EPAF, il est constaté un tassement de la fréquentation en 2009. FO FINANCES s'interroge sur les raisons de cette baisse et demande qu'une étude soit menée pour savoir quelles en sont les raisons. Pour FO FINANCES nonobstant la crise, il est certain que la hausse des tarifs constatée ces dernières années et la baisse de la subvention versée à l'EPAF sont également des éléments pouvant expliquer cette baisse.

S'agissant de l'AGRAF, la baisse de la subvention confirmée pour 2010, va à nouveau amputer les réserves de l'association. Pour FO FINANCES, cela pourrait à terme poser la question de la pérennité de l'association.

Projets de conventions associations/Etat

Les projets de convention des associations ALPAF, AGRAF et EPAF qui ont fait l'objet d'une nouvelle présentation ont globalement intégré les observations faites par les fédérations syndicales lors des deux précédents GT.

Néanmoins, FO-FINANCES est intervenue sur l'article 17 de la convention de l'EPAF et sur l'article 16 de la convention de l'AGRAF relatifs aux locaux. En effet, ces articles stipulent que « l'association s'engage à signaler sans délai....les détériorations qu'elle constaterait et qui nécessiteraient des réparations à la charge de l'Etat ». C'est pourquoi FO FINANCES a revendiqué des précisions concernant le mode de remboursement de la tutelle et ses délais.

L'administration a esquivé la réponse. Néanmoins FO FINANCES restera vigilante à ce que dans les faits, il ne s'agisse pas d'une nouvelle charge pour les associations.

Dans un deuxième temps FO a souligné les difficultés pour l'association EPAF d'intervenir sur l'indicateur Programme Action Pluriannuel (PAP) dans la mesure où EPAF doit « remplir » les centres.



FO FINANCES aura l'occasion d'intervenir de nouveau sur ce dossier lors des Assemblées Générales de chaque association et au CNAS du 15 décembre prochain.

Il est à noter que l'analyse de FO FINANCES lors de l'autonomisation des associations trouve toute sa pertinence à l'heure d'une régression de l'engagement de l'Etat employeur.